

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1865.

PROJET D'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE (1).



SIRE,

Les témoignages d'affection et de dévouement dont Votre Majesté a été l'objet sont l'expression sincère et juste de la reconnaissance publique.

La Chambre aime à constater une fois de plus que les gouvernements étrangers donnent au Roi des Belges des marques incessantes de sympathie et de confiance.

Neutre, mais bienveillante pour tous, libre et laborieuse, la Belgique a droit à l'estime de l'Europe.

L'abolition du péage de l'Escaut satisfait de légitimes et séculaires aspirations. Une dynastie nationale restituée à nos provinces indépendantes ce qu'avait laissé perdre l'insouciant domination de maîtres étrangers. Une conquête pacifique fortifie et complète notre union fraternelle avec un peuple voisin et ami. Elle consacre le triomphe définitif des principes de liberté dans le droit public des États maritimes.

Les facilités nouvelles destinées à accroître nos relations commerciales avec les marchés extérieurs, sont le complément logique de ce glorieux affranchissement.

Les efforts intelligents de nos travailleurs sauront féconder de tels avantages par le développement continu de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Il est doux pour la Chambre de penser, avec Votre Majesté, qu'après des épreuves courageusement supportées, et auxquelles une abondante récolte est venue apporter un premier soulagement, nos populations laborieuses peuvent espérer une ère de prospérité, récompense méritée de leur patience et de leur activité.

L'influence bienfaisante de la libre concurrence se manifestera avec une énergie nouvelle; grâce aux réformes libérales de nos tarifs douaniers; grâce à la multiplication de moyens de transports rapides et plus économiques.

(1) Discours du Roi, n° 1.

La commission, présidée par M. E. VANDENPHEREBOOM, était composée de MM. DE NAEYER, DE BROUCKERE, VANHUMBÉCK, ORTS, DOLEZ et DE KERCHOYE.

La situation satisfaisante du Trésor permettra l'accomplissement de ce progrès, comme elle a permis de poser un grand acte de justice vis-à-vis des employés de l'État, de la magistrature, de l'armée et du clergé.

Une révision de nos codes conçue dans la pensée d'offrir plus d'air et plus d'espace à la libre expansion de l'activité individuelle sera favorablement accueillie.

La Chambre étudiera avec le soin que réclame un pareil intérêt, le projet de Code rural et les principes destinés à former la base d'une organisation judiciaire nouvelle.

Affranchir l'action de nos communes dans le règlement de leurs intérêts propres, c'est continuer des traditions nationales qui ont fait de tous temps la force et l'honneur du pays. Simplifier et accélérer la marche des affaires communales, c'est rendre aussi l'exercice du pouvoir central plus facile et plus populaire.

La Chambre ne peut qu'encourager les tendances du Gouvernement vers ce but de sage décentralisation administrative.

Les sentiments de patriotisme qui animent la garde civique et l'armée affirment l'excellence de l'esprit national.

Les progrès accomplis dans les arts, les sciences et les lettres démontrent d'autre part la noble émulation des intelligences pour contribuer au développement moral de la patrie.

Londres et Bruxelles ont vu l'École belge maintenir comme elle saura continuer dignement notre ancienne et glorieuse renommée.

L'enseignement public à tous les degrés est une dette sainte de l'État envers les populations.

Lorsque les pouvoirs politiques, dans la mesure de leurs attributions respectives, répandent à larges flots sur les masses les lumières de l'instruction populaire, ils ne font que leur devoir.

L'initiative individuelle pratiquant la liberté constitutionnelle d'enseignement, a doté le pays de fructueux résultats. La Chambre s'en félicite hautement ; elle y applaudit de tout cœur.

Mais, le succès de l'action privée n'autorise nullement l'État à abdiquer sa mission sociale. Il lui impose au contraire une obligation d'honneur : celle de faire plus et mieux chaque jour dans une voie où l'on ne saurait trop faire.

Le Gouvernement de Votre Majesté rencontrera l'appui chaleureux du pays entier pour toute proposition tendant à faciliter aux enfants du peuple l'accès vers l'école.

Les projets annoncés par Votre Majesté complètent, avec ceux dont elle nous avait précédemment entretenu, le programme d'une session utile.

Une politique d'ordre, de modération et de progrès inspirait les mesures que le Roi nous rappelle ; le pays les attend avec une légitime confiance.

Ferme et sincère, cette politique veut, malgré les difficultés de la tâche, tenir toutes ses promesses, celles d'hier, comme celles d'aujourd'hui.

La Chambre loue cette vaillante persévérance ; la volonté de ne rien abandonner que semblable persévérance accuse, est aussi la volonté des Représentants de la Nation.

Sire, pour réaliser aussi le vœu public, le Gouvernement peut compter sur notre concours efficace et loyal.
